



Le mot du Maire

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2023. Je souhaite qu'elle soit pour vous ainsi que pour vos proches, une année pleine de bonnes surprises qui vous apportent, la santé, la joie, la réussite et le plein épanouissement.

J'offre mon soutien à tous ceux de notre commune qui sont dans la peine.

L'équipe municipale, les agents communaux et moi-même, nous nous associons à la douleur de nos concitoyens qui ont connu la disparition d'un proche.

Sachez que tout le Conseil Municipal a comme priorité de créer un environnement propice à l'expression de votre épanouissement et de vos joies personnelles.

Ce moment traditionnel est l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre commune. Nous les accueillerons lors d'une cérémonie spécifique au premier trimestre 2023.

L'année 2022 a apporté à notre commune des satisfactions mais aussi des désagréments.

Les élèves ont intégré le nouveau groupe scolaire « les Coteaux Fleuris » au mois de février. Ce nouveau groupe a été inauguré le 30 avril par Monsieur Jérôme Filippini, Préfet de l'Eure et moi-même, en présence de Messieurs Hervé Maurey, Sénateur, Pascal Lehongre, 1er vice-président du Département de l'Eure, Madame Anne Terlez, 3ème vice-présidente du Département de l'Eure, Monsieur Bernard Leroy, Président de l'Agglomération Seine-Eure, Hemmarchitectes et l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage CICLOP.

DANS CE NUMÉRO:

- Notre centenaire
- Le sous-préfet en visite
- Réunion publque
- Plantations au Verger et remise de prix
- Repas des anciens
- Colis, jouets, médaillés et diplômés
- Revonversion et urbanisme
- Les animaux...
- Des vitraux flambants neufs
- Siège 27 et voirie
- Faits divers
- Les activités des élèves
- Octobre rose
- Les Associations
- La communication
- Le tri des déchets
- Transport à la demande
- Monoxyde de carbone
- Guichet numérique
- Le recensement
- Pimms mobile bus
- La Poste
- L'Etat civil
- Recensement citoyen

Des travaux de rénovation de l'ancien groupe scolaire et de la cantinegarderie offriront un lieu dédié aux associations, une salle de sport, une garderie et un nouveau Centre de Santé.

Le Centre Communal de Santé qui a ouvert ses portes au mois de septembre 2021 se trouve en veille depuis la fin du mois d'octobre. Les médecins qui oeuvraient dans ce centre sont partis pour des raisons personnelles.

Le conseil Municipal et moi-même mettons tout en œuvre pour que le Centre retrouve son activité au cours de l'année 2023.

Les services publics tels que le groupe scolaire et l'agence postale, la pharmacie, le cabinet de kinésithérapeutes, les infirmiers, les différents commerces et les entreprises sont de vraies valeurs ajoutées.

Le tissu associatif de notre village est également des plus attractifs et représente un atout majeur. Deux ans de COVID ont eu un impact négatif sur les activités de ces associations. Nous espérons que les membres associatifs retrouveront leur énergie pour redynamiser les équipes. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui s'investissent dans le bon fonctionnement des associations.

Je remercie mes adjoint-e-s et tous les élu-e-s pour le travail accompli.

Le travail des agents communaux de tous les services ainsi que celui de notre secrétaire principale Madame Elodie Loquet et de sa collaboratrice, Madame Mélanie Hugues, est remarquable.

Je suis très heureux de la bonne collaboration qui existe entre les services municipaux, moi-même avec la brigade de gendarmerie de Louviers.

Chers concitoyens, ce qui fait une commune, c'est la cohésion qui existe entre tous ses acteurs, entre tous ses habitants. Je souhaite que Heudebouville reste un très agréable territoire d'accueil, de solidarité et de partage.

Mesdames, Messieurs, chères habitantes, chers habitants, au nom du Conseil Municipal et de tous les agents communaux, je vous adresse à toutes et tous mes vœux de bonne santé et de réussite pour cette nouvelle année 2023.

Hubert ZOUTU





La commune a fêté sa centenaire

Avoir cent ans, voilà qui n'est pas commun. C'est pourtant le cas de Mme Renée Delcour, née le 9 novembre 1922.

Nous avons tenu à lui rendre hommage en nous rendant à son domicile avec un joli bouquet de roses et un gâteau doté de 3 belles bougies indiquant 100 ans.

Elle nous a reçus avec quelques invités et un petit verre de champagne pour l'occasion, toujours pétillante, plaisantant et à l'écoute de tous.

Très en forme pour une centenaire!



Le sous-préfet en visite à l'école « Les côteaux Fleuris »



Le 6 octobre 2022, M. Nicolas Lebas, sous-préfet des Andelys, est venu visiter le nouveau groupe scolaire implanté sur la commune. Guidé par M. Zoutu, maire, accompagné de ses adjoint-e-s et conseiller-e-s municipaux, il a pu découvrir l'environnement, les infrastructures et sa dominante BEPOS (bâtiment à énergie positive).

Rencontrés dans leur espace pédagogique, M. le sous-préfet a pu échanger avec les élèves, leurs professeurs des école et le personnel. Une fois terminée cette visite instructive, il lui a été présenté la reconversion des anciens locaux qui seront transformés en salle de sport, garderie, salle des associations et cabinet médical.

S'en est suivi un échange constructif avec les élus ou il a été abordé les différents centres d'intérêts propre au dynamisme de la commune.





Regroupement des déchets dangereux et non dangereux par la SNAD :

Les habitants ont répondu présents



M. le préfet de l'Eure a prescrit une enquête publique relative à la demande de la société SNAD, d'aménager un centre de regroupement de déchets non dangereux et dangereux sur la commune.

Un commissaire enquêteur a pu recevoir les remarques des habitants les 19 septembre et 8, 13 et 19 octobre.

Suite aux interrogations et inquiétudes soulevées par cette enquête, une réunion publique d'information en présence des représentants de la société SNAD et de son directeur Arnaud Pierre a eu lieu le 17 octobre 2022.

Chacun à pu s'exprimer et de multiples questions ont été posées, notamment sur les nuisances que ce projet pourrait entraîner, certains riverains s'appuyant sur leur vécu auprès de cette société depuis des années.

Malheureusement, les craintes des habitants n'ont pas été apaisées par les réponses données.

Le lundi 24 octobre 2022, le conseil municipal d'Heudebouville a émis un avis défavorable à la demande d'autorisation de la société SNAD.

Une liste de questions a été remise au commissaire enquêteur qui a reçu trente-six personnes régulièrement réparties sur les quatre permanences. Il a pu ainsi recevoir toute personne qui le désirait. L'affluence a été un peu plus forte lors de la dernière permanence qui faisait suite à la réunion publique.

Ont été notifié:

- 20 observations dans le registre d'enquête
- 6 courriers envoyés par voie électronique à l'adresse dédiée à l'enquête
- 1 déposition orale.

Les conclusions du commissaire-enquêteur sont visibles à l'adresse mail suivante (en bas de la page web) :

https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/ Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/ Enquetes-publiques/SNAD-Heudebouville





Premières plantations au Verger du Manoir

Le mercredi 7 décembre se sont réunis les différents protagonistes du projet d'aménagement de ce nouvel espace de vie sur notre commune, afin d'effectuer les premières plantations d'arbres fruitiers sur un verger d'un hectare. « Cet espace de qualité offre de nouveaux usages tout en s'intégrant dans la trame verte. L'opération est jalonnée d'espaces de promenades réservés aux mobilités douces. Et les interfaces avec le village existant sont retravaillées pour que le nouveau quartier soit pleinement intégré à la vie du centrebourg », ajoute le responsable de Terres à Maisons, qui délègue l'animation et l'entretien du verger à l'association pomologique de Haute-Normandie.

« Il s'agit de variétés anciennes normandes, qui ne sont plus commercialisées. Sans ce type de verger, elles disparaîtraient totalement» fait remarquer le pomologue. Les variétés ont été choisies en concertation avec la mairie, après dégustation. L'association de pomologie suivra la croissance des arbres pendant 5 ans et formera le personnel communal à leur entretien.

« Nous souhaitons que ce verger et le parc soient publics. Tout le monde doit pouvoir profiter de la charreterie qui a été rénovée par Terres à Maisons et des fruits de ces arbres » souligne Hubert Zoutu.













Coup de cœur du jury pour le projet « Le Verger du Manoir »

Après avoir planté les porte-greffes, l'ensemble des participants se sont rendus dans la salle des fêtes communal. L'Union Nationale des Aménageurs a décidé de remettre le trophée « Coup de cœur du jury » pour ce projet. C'est l'ensemble de ce projet emblématique qui a retenu leur attention. « Il allie intégration urbaine, préservation patrimoniale, biodiversité, mixité intergénérationnelle et implantation en centreville » félicite Paul Meyer, délégué général.







Festivités :

La convivialité au rendez-vous lors du repas des anciens

En ce premier dimanche de décembre, le conseil municipal a pu convier nos anciens au traditionnel repas annuel. Après l'allocution des personnalités accompagnées des doyens du jour, c'est dans une salle des fêtes joliment décorée que le repas préparé par le traiteur Courtonne a réjoui les papilles. Passant entre les tables avec son accordéon, Eric Boyer a repris des standards connus de tout le monde. S'en est suivi sur la piste de danse les madison, tango, rock, slow et autres.

Le banquet des anciens est avant tout un moment de convivialité malmené les dernières années, et chacun s'est donné rendez-vous l'année prochaine sans oublier de se promettre de se revoir plus souvent.



Avant le repas, MM. Zoutu, maire, Brun, député, Jubert, conseiller général, Mme Anne Terlez, vice-présidente du conseil général ont pu honorer les doyens du jour Mme Droite et M. Bourgeois.















Samedi 10 décembre :

Les colis, jouets, médailles et diplômes pour les habitants

Dès 9 heures, les anciens, parents et enfants, médaillés et diplômés ont pu découvrir les cadeaux préparés par l'équipe municipale orchestrés par Véronique Postel tout ceci autour de vin chaud, thé, café, jus de fruits

agrémentés de viennoiseries.





















Reconversion des anciens locaux

Les travaux de démolition et de restructuration de l'école ont débuté en Avril.

Après la découverte de problèmes structurels importants sur les 2 bâtiments, nous avons dû lancer des études complémentaires occasionnant des travaux supplémentaires, afin de renforcer les murs extérieurs. Par voie de conséquence cela a entraîné un retard de planning.

Les 2 classes primaires seront transformées en salle de sport pour accueillir les élèves de l'école ainsi que les associations sportives de la commune (gym, judo, yoga, etc.).

L'ancienne salle d'activités maternelles sera réhabilitée en Garderie pour accueillir les enfants de l'école le matin et le soir.

L'ancienne cantine/garderie sera, quant à elle, transformée en salle des associations.

Livraison prévisionnelle au printemps.















Reconversion de l'ancienne école maternelle en Centre Communal de Santé

Il comptera 7 cabinets médicaux et 1 cabinet pour les infirmières.

Les travaux de démolition ont commencé cet été, la verrière a été démolie pour être remplacée par un « cube » en structure bois qui servira d'accueil et de secrétariat.

Le chantier compte aujourd'hui un mois de retard, la livraison se fera au début de l'été 2023.















Rappel des régles d'urbanisme



Certains travaux sont, pour certains d'entre vous, peut-être programmés. Aussi, quelques règles en matière d'urbanisme sont à rappeler.

Tous travaux de construction, modification, agrandissement, édification sur bâtiment ou simple clôture sont soumis à autorisation. Les demandes soit de déclaration préalable (DP) ou de permis de construire (PC), de demande de permis d'aménagement de terrain ou de division (PA) sont à faire en mairie impérativement.

L'instruction de ces demandes est effectuée par le service d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Seine Eure qui donne un avis de conformité par rapport au plan local d'urbanisme (PLUIh). Le PLUIh définit les règles applicables à toutes et à tous. Il permet de protéger de l'anarchie urbanistique et de rechercher une harmonie architecturale pour notre village.

Si ces règles ne peuvent être transgressées (sous peine de poursuites judiciaires), elles peuvent évoluer au travers de modifications, voire de révision de ce PLUIh, mais toujours au terme d'une procédure rigoureuse et normalisée.

Pour tous renseignements prendre rendez-vous avec Mme Dumets Sylvie, Adjointe chargée de l'Urbanisme.

Déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Le conseil municipal a décidé d'installer place de la mairie un distributeur de sac à déjection. Ce lieu fréquenté par nos enfants n'est pas respecté par une partie de nos amis canins!



Divagation des animaux...

La mairie est confrontée à des animaux en divagation (chiens, chats, etc.). Depuis le 1er octobre 2018, une taxe de 50 € s'appliquera lorsqu'un animal sera signalé par un particulier. Il sera capturé par le personnel de service technique et conduit chez le vétérinaire afin d'identifier son propriétaire.

Le propriétaire sera avisé et devra s'acquitter de cette taxe pour récupérer son animal.

Est considéré comme en étant en divagation, tout animal qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou de son gardien, qui se trouve hors de portée de voix de ces derniers, qui est trouvé hors limites clôturées de son propriétaire ou de celui qui en assure la garde et n'étant pas tenu en laisse.



Des vitraux flambants neufs

L'atelier du vitrail GwenGlass a récupéré le vitrail tombé lors de la tempête du 25 février dernier, l'a restauré dans ses locaux basés à Plasnes, puis reposé en novembre. Côté Est, afin d'éviter les mêmes désagréments, l'entreprise a consolidé la structure du vitrail et l'a reposé à l'identique.







Siège 27 : L'éclairage au centre de nos préoccupations



Conscient des difficultés d'approvisionnement d'électricité et du coût en forte augmentation, le conseil municipal a décidé de diviser par 2 les illuminations de Noël. Les horaires d'extinction sont modifiés. Dorénavant l'éclairage public sera éteint de 23 h à 4 h 30.

En 2022, 33 lanternes ont été changées pour passer aux leds (chemin des Pileux, rue de l'Ombre, rue de la Mare aux Chevaux, placette rue de Venables, rue de la Croix-Roger (de la rue de l'Eglise à la mairie). En 2023, suite aux dégradations, 1 mât va être positionné place de la mairie 3 éclairages piétons au niveau des ralentisseurs seront réalisés et 25 lanternes leds remplaceront les ampoules existantes à d'autres endroits de la commune.

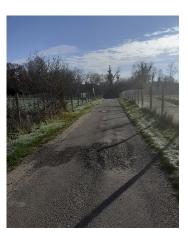




<u>Voirie :</u>

Travaux en 2023

Les travaux de voirie prévus cette année n'ont pu avoir lieu faute de financement de l'agglomération Seine-Eure. Ceux-ci sont reportés pour 2023. Il s'agit du chemin du Relais, du chemin des Pileux et des ralentisseurs à l'Ormais.





Faits divers et incivilités en 2022







arking sauvage face à la boulangerie















Faits divers et incivilités 2022 (suite)













Vidéoprotection

N'ayant pas obtenu les subventions en 2022 malgré l'accord du préfet, notre dossier concernant la vidéoprotection a été reconduit et passera en commission début janvier. Nous espérons une réponse favorable nous permettant d'installer sur 15 sites de la commune les caméras devenues nécessaires suite aux incivilités constatées.







Ecole « Les Côteaux Fleuris :

Les activités ne manquent pas!







Ce premier trimestre a commencé sur les chapeaux de roues pour la classe des CM. En effet, ils ont eu la chance de bénéficier d'un tout nouveau projet de la région : ils ont participé à deux journées entières, au lac du Mesnil de Poses où ils ont pu découvrir les plaisirs de la voile!

Ils en retiennent surtout l'entraide nécessaire pour manipuler la flotte qui nous était destinée et de très nombreux fous rire !

Un excellent souvenir pour l'ensemble des enfants ; qui nous a également beaucoup inspiré pour un autre projet, d'écriture celui-là !

Toute l'école s'est également investie dans un moment de « nettoyage de la nature ». Les nombreux déchets récoltés dans le village d'Heudebouville n'ont fait que renforcer l'engagement des nouvelles générations vers une nature propre.















La classe de CM, a été conviée à la mairie pour découvrir le fonctionnement d'une équipe municipale et les rôles divers et variés qui lui incombent!

Les enfants se sont montrés curieux et très intéressés. Les questions portaient sur de nombreux sujets. Qui sait ? ... Peut-être cette rencontre aura t'elle suscité de nouvelles vocations ?



A la fin de la première période, toutes les classes se sont retrouvées pour une journée « cohésion ». Après un bon petit déjeuner collectif et équilibré, les élèves ont pu participer ensemble, tous âges confondus, à des jeux collectifs.





Une forte participation des petits citoyens a été observée lors de la commémoration du 11 novembre. Le flambeau du devoir de mémoire est transmis!



Enfin, pour terminer cette seconde période en beauté, nos chanceux sont allés voir « Le chat Potté 2 » au cinéma de Louviers !

Les vacances de Noël seront une bonne façon de se reposer en famille ! Joyeuses fêtes de fin d'année !



Octobre rose: sensibilisation réussie

En ce dimanche 16 octobre, une cinquantaine de professionnels de santé et divers exposants animaient une journée consacrée à la sensibilisation au cancer du sein et au soutien des malades. Tout ceci au profit de la Ligue contre le cancer.

L'événement était organisé conjointement entre la maison médicale de la Plaine (Val-de-Reuil), la maison de santé Jean-Nicolle (Louviers), la maison de

santé pluridisciplinaire de Gaillon, la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Eure-Seine, la Coordination Santé Seine Eure (COSSE) et la commune d'Heudebouville. « L'idée principale était de rassembler les professionnels de santé adhérents à la CPTS, et/ou travaillant dans les maisons de santé du secteur, autour d'un événement commun », explique Joseph Saliba, coordinateur de plusieurs maisons de santé dans l'Eure.

À la charreterie d'Heudebouville, divers stands informaient et sensibilisaient le public sur le cancer du sein. Tous rappelaient notamment l'importance du dépistage. La prévention était en effet au coeur de la journée. Finalement, la journée aura attiré près de 260 personnes. Et 50 professionnels de santé étaient au rendezvous, ainsi que 57 autres exposants.

Joseph Saliba assure qu'une fois les comptes réalisés, « un don sera effectué à la Ligue contre le cancer ». À noter la présence de la Ligue contre le Cancer, de l'association pour le Dépistage des Cancers dans l'Eure (DECAD'E) et de pharmaciens du secteur. Le salon de coiffure AJ Tendance, de Heudebouville, proposait également des coupes gratuites afin de faire des dons de cheveux pour création de péruques suivant une chimiothérapie. Des infirmières et infirmiers des environs avaient préparé un quizz autour du cancer du sein à destination du public. Chloro'feel, l'espace bien-être du Vaudreuil, proposait des soins esthétiques et des massages.

Le club de tennis de Gaillon participait également à cette journée tout comme l'association Majorettes Twirling de Gaillon-Aubevoye plusieurs fois sur scène. Des cours de Pilate et de Zumba étaient proposés durant la journée.

Pour compléter cette journée, des défis sportifs et jeux d'équipes entre professionnels de santé se sont déroulés. Pour les plus jeunes, des jeux gonflables étaient installés.

Un grand merci aux bénévoles sans qui rien ne pourrait exister.



Le stand des RPE toujours dans la bonne humeur

Le don de cheveux a connu une affluence record au stand d'Audrey et Virginie

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE SEINE-EURE S'ASSOCIENT POUR OCTOBRE ROSE







Association des ANCIENS COMBATTANTS HEUDEBOUVILLE / VIRONVAY

Comme chaque année notre association a honoré les habitants du village « morts pour la France ». Retour en images sur ces manifestations organisées par la municipalité d'Heudebouville et qui ont réuni les habitants du village. Un grand merci aux professeures des écoles d'Heudebouville pour la participation des enfants à ces deux cérémonies.

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945





Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918









La carte « 62-64 » Une mesure d'équité et de reconnaissance

A la suite des accords d'Evian, des militaires Français ont continué à être envoyés sur le territoire algérien dans un contexte qui restait marqué par l'insécurité.

Pour tenir compte de cette réalité, le Gouvernement a décidé d'attribuer la carte du combattant aux militaires qui ont stationné pendant au moins 4 mois sur le territoire algérien entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Si vous remplissez ces conditions n'hésitez pas à contacter notre association et vous pourrez bénéficier des avantages liés à la détention de la carte du combattant.



Un nouveau porte-drapeau



La cérémonie de la commémoration du 11 novembre 1918 nous a aussi permis d'accueillir parmi nous un nouveau porte drapeau en la personne de *M. Philippe Crouin*, habitant Vironvay et sympathisant. Notre association qui réunit les adhérents des communes d'Heudebouville et de Vironvay peut donc dorénavant compter sur deux portes drapeaux.



Pour terminer l'année 2022 sur une note festive, une distribution de colis de fin d'année a ravi l'ensemble des membres de notre association. Un grand merci à Lucienne, notre trésorière, pour la confection des colis et les concours de cartes quelle a pu de nouveau organiser et qui ont fait le bonheur des joueurs qui viennent du département et bien au-delà.



RPE École « les côteaux fleuris »

Les évènements vont se multiplier au profit de la coopérative scolaire

Pour cette nouvelle année scolaire 2022/2023, les parents de l'école des « Coteaux Fleuris » ont élu une nouvelle équipe de représentants de parents d'élèves.

Ainsi, Audrey, Marie, Karine, Shanna, Cécile, Elodie, Agnès et Vincente ont repris les rennes pour proposer aux écoliers, et aux parents ainsi qu'aux habitants d'Heudebouville différentes actions au profit de la coopérative scolaire.

Depuis les élections, nous avons déjà participé à différents évènements et notamment :

- Tenu un stand lors du dimanche « Octobre rose » le 16 octobre,
- Proposé un goûter pour les vacances à la sortie de l'école le 21 octobre,
- Animé un défilé pour Halloween le 2 novembre avec les enfants de l'école.
- Organisé une vente de sapins et une tombola de Noël courant novembre.



Au programme, pour les futures manifestations, nous vous retrouverons également :

- Chaque vendredi avant les vacances scolaires où nous tiendrons un stand à la sortie de l'école pour proposer un goûter aux enfants,
- En janvier pour la galette de l'Epiphanie et la vente de bulbes de jardins,
- Le 22 février pour le carnaval,
- Le 4 mars pour un loto,
- En avril pour une vente de chocolats de Pâques,
- En mai nous participerons à la foire à tout d'Heudebouville,
- Le 23 juin pour la kermesse de fin d'année.

Tout au long des évènements, nous proposons également à la vente des verres écolo et réutilisables à l'effigie de notre belle école pour 2 € le verre.

Des communications spécifiques seront faites aux parents pour chaque évènement, mais si vous n'avez pas d'enfant(s) à l'école et que vous souhaitez acheter des bulbes pour embellir vos jardins, être livrés d'une bonne galette chez vous le dimanche de l'Epiphanie, acheter vos chocolats de Pâques par notre intermédiaire ou vous procurer des verres résistants à l'épreuve des enfants (et des festivaliers), n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse : rpeecoleheudebouville@gmail.com

Nous sommes également actifs sur le groupe facebook : RPE école d'Heudebouville.

Au plaisir de vous retrouver lors des différents évènements.

L'équipe RPE





Association de Loisirs des Anciens de Heudebouville

L'année 2022 a vu une reprise des activités de l'association pour des temps de partage et de convivialité. La tenue de la Foire à Tout du 15 mai, même en format limité, a été un succès et a permis d'apporter des recettes à l'association. Nous avons pu nous retrouver régulièrement autour des goûters, avons pu organiser le buffet froid de la rentrée le mardi 20 septembre et programmer la sortie du dimanche 27 novembre au Moulin Rouge à Paris. Pour un prix d'entrée de 199 €, les participants n'ont eu que 50 € à verser, le complément ayant été pris en charge par l'association. De plus, la traditionnelle boîte de chocolats sera offerte en fin d'année.

Comme cela avait été indiqué dans le bulletin municipal de Heudebouville, paru au mois de juillet, la Présidente de l'association, Madame Chantal Delaporte, a indiqué qu'elle ne renouvellera pas son mandat. En effet, elle préside l'association depuis 18 ans et a donné beaucoup de son temps, de son énergie et de sa disponibilité pour l'organisation des activités. Nous lui devons un grand merci et comprenons aisément cette prise de décision.

Nous gardons espoir pour l'avenir de l'association, car une candidate se dégage pour en assurer la future présidence.

Il reste important d'insister sur la nécessité d'avoir davantage de bonnes volontés pour l'organisation de la Foire à Tout (avant et pendant). En effet, cette manifestation est le pôle le plus important du financement de l'association.

Si vous avez 60 ans au 31/12/2022 et n'exercez plus d'activité professionnelle, vous pouvez adhérer à l'association.

L'Assemblée Générale aura lieu le mardi 17 janvier 2023 à 14 h 30 dans la salle polyvalente de Heudebouville. Le prix de la cotisation annuelle est de 17 €. Vous y êtes cordialement invités.

Merci de bien vouloir en informer Mme Chantal Delaporte, la Présidente, au 06 07 26 75 07 ou 02 32 40 25 59.









Superbe spectacle, superbe journée au Moulin Rouge



Heudebouville association

2022 nous a permis de refaire nos manifestation habituelles :

- Bourse à la puériculture en avril,
- Bourse aux jouets en Octobre,
- Marché de noël en Novembre.

Nos nouveautés sont: un rallye touristique automobile en juillet et la création d'une foire à tout autour de notre marché fermier en septembre.

Notre rallye a regroupé une quarantaine de personnes pour 12 équipes de 2 à 86 ans. Le but était de progresser sur nos routes de campagne à la découverte de nombreux villages, à l'aide d'un roadbook, au travers d'énigmes et de mémoire visuelle. Nous les avons sollicités également avec plusieurs jeux physiques et intellectuels. Tout cela dans une très bonne ambiance. Cette journée s'est terminée autour d'un repas, du classement et de la remise des récompenses.

Nous remercions tous nos bénévoles pour leur aide à la réalisation de toutes nos manifestations.

Le Bureau













Association Collectif Tiers Monde des Cantons de Louviers et Val de Reuil

Les activités de l'association ont redémarré en douceur

Nous avons repris nos collectes de fournitures scolaires. L'une s'est déroulée le 27 août au supermarché Auchan à Gaillon où il nous a été remis des cartables de seconde main.

Le 03 septembre nous faisions la collecte dans le supermarché Leclerc à Incarville.

Comme chaque année, Monsieur Martin, habitant de Heudebouville et PDG du magasin

Leclerc, a fait don de cartables neufs à l'association. Les 2 collectes ont été fructueuses et nous remercions les généreux clients.

Après avoir trié, inventorié, mis en cartons les fournitures, nous avons pu les envoyer par voie postale à destination d'une école de la ville de Cotonou pour les enfants défavorisés.

Elles ont été remises aux élèves en novembre lors du déplacement de membres de l'association au Bénin. Inutile de vous dire que cela a fait plus d'un heureux.

Nous n'avons pas organisé de soirée de 2020 à 2022, mais pour 2023 la soirée dansante repas béninois avec sa tombola aura lieu le samedi 13 mai à partir de 20 h dans la salle polyvalente de Heudebouville.

Nous envisageons également d'effectuer, au cours de l'année 2023, une vente de pain au bénéfice de l'association au magasin Intermarché à Louviers.

Nous tenons à remercier le maire et ses conseillers pour le versement d'une subvention. Merci pour leur soutien.

Date à retenir : SAMEDI 13 MAI 2023, contact Thérèse Zoutu au 02 32 40 29 67

Président : Siméon ZONON, Trésorière : Geneviève TORRE, Secrétaire : Thérèse ZOUTU











Collectes au supermarché Auchan à Gaillon et au supermarché Leclerc à Incarville



Cartons Colissimo prêts à l'envoi





Distribution des fournitures scolaires







dans une école du 13ème arrondissement de Cotonou





ASSOCIATION DU PLATEAU SPORTIF D'HEUDEBOUVILLE (APSH)



L'APSH est une association qui existe à Heudebouville depuis 35 ans. Le bureau a été renouvelé cette année lors de l'AG, qui a eu lieu le 9 novembre 2022. Celui-ci poursuit l'activité de randonnée et ajoute d'autres activités telles que la marche nordique et le roller.

L'APSH, le sport accessible pour tous et en famille à Heudebouville! Le bureau pour 2023 est composé de :
Franck LESAULNIER Président
Agnès FELIX Vice-présidente
Albane LUCAS secrétaire
Christine LEVASSEUR Trésorière
Dominique COURTEMANCHE responsable Marche nordique
Patrick LE PELLETIER

Ce que nous avons fait en 2022:

Des randonnées dans la région



Le 20 novembre, nous avons marché 10 km autour d'Heudebouville, en plaine et forêt, avec de beaux paysages, et nous avons terminé par un goûter partagé de crêpes et confitures maison!

Nous souhaitons faire vivre notre village, et proposer des activités qui permettent de créer du lien, n'hésitez pas à nous rejoindre et à avancer avec nous!

❖ Un week-end au Mont St Michel en juin 2022









« Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marchons ensemble » (Proverbe africain)

Ce moment convivial sous le soleil nous a permis de découvrir samedi la baie du Mont St Michel, accompagnés par un guide dynamique et connaissant parfaitement la flore et la faune. Il nous a fait tester les sables mouvants, et grâce à sa technique de sauvetage, nous en sommes sortis sains et saufs! Nous avons fait un tour dans le Mont avant de rejoindre notre gite très confortable. Après l'effort, le réconfort, sous forme d'un repas partagé autour d'un barbecue, sans oublier le verre de l'amitié.

Le lendemain, une randonnée autour du gite nous a permis de se remettre en jambe puis retour à Heudebouville, pour les élections !







Ce que nous proposons pour 2023:

Randonnées:

L'association vous propose une randonnée une fois par mois environ selon l calendrier prévisionnel ci-dessous :

2 janvier ½ journée Sortie autour d'heudebouville
 5 mars journée Organisée par Agnès F

2 avril journée à définir

1 mai journée Rhododendrons Varangéville sur Mer, visite du domaine des Moutiers

ET 4 juin WEEK END Sentiers en Manche – avec gite pour samedi soir

5 juin journée par exemple les boucles de la Seine.

7 septembre journée Journées du Patrimoine-Traversée de Paris par les GR (covoiturage ou car)

octobre ½ journée Sortie champignons avec un guide

) novembre ½ journée à définir

vous êtes intéressés par le week-end du mois de juin, merci de prendre contact rapidement avec nous car les

 $laces\ seront\ limitées\ et\ la\ réservation\ faite\ \grave{a}\ l'avance\ !\ \underline{apsh.bureau@orange.fr}$



Marche nordique:

Cette nouvelle activité a démarré en novembre et a déjà du succès! Dominique nous propose des marches le lundi matin 9H30, tous les 15 jours. Un groupe WhatsApp a été créé entre les marcheurs pour confirmer les rendez-vous selon la météo. Contactez-le par mail: apsh.bureau@orange.fr!





Notre président Franck est passionné de roller! Il propose de vous emmener tous les mois et de vous faire découvrir ce sport en toute sécurité, sur la voie verte par exemple. Il attend de savoir qui est

intéressé pour venir avec lui ; avec un équipement adapté, ce sport est accessible à tou y compris aux enfants. Si vous souhaitez des renseignements n'hésitez pas à le contacte par mail : apsh.bureau@orange.fr!

L'Association Détente et Loisirs de Heudebouville

Coucou, nous sommes toujours là!

Nous n'avons pas pu assurer les cours de gymnastique douce du lundi soir, par manque d'adhérents, mais l'envie de reprendre en septembre 2023 nous tient toujours à cœur.

Nous envisageons une heure par semaine , le jour est encore à définir.

Lors de notre prochaine assemblée générale au mois de janvier, nous vous invitons à venir nous rencontrer autour du verre de l'amitié.

La pratique sportive procure un équilibre psychique, mental et physique indispensable à notre bien être, tout en permettant de nouvelles rencontres.

C'est avec beaucoup de plaisir et dans la la bonne humeur, que nous vous accueillerons, quel que soit votre âge et votre condition physique.

Si vous le souhaitez vous pouvez nous contacter dès maintenant :

Martine Gosset: présidente au 06 22 91 72 84 Elodie Bettinger: secrétaire au 06 52 68 35 71

Michèle Miel: trésorière.

le bureau





Paroisse catholique bienheureux Père-Laval

Située dans le diocèse d'Evreux, secteur Nord, la paroisse du Père Laval vous livre les informations ci-dessous (Les livrets sont à disposition pour complément d'informations) :

L'évêque du diocèse



Monseigneur Christian NOURRICHARD, évêque d'Evreux Centre St Jean 11, bis rue Jean Bart CS40165 - 27001 Évreux cedex accueil@evreux.catholique.fr - 02 32 62 19 91

Les prêtres de la paroisse



Abbé Philippe DUBOS, curé 02 32 40 65 79 pere.philippe@free.fr



Abbé Jordan PERETEL, vicaire 06 58 82 82 10 jordan.peretel@gmail.com

Rencontrer un prêtre? Comment faire?

Il est toujours possible de prendre rendez vous par téléphone ou mail avec un des prêtres de la paroisse.

ACCUEIL NOTRE-DAME SECRÉTARAIT PAROISSIAL



Florence NGAWE, secrétaire paroissiale

Secrétariat paroissial : 1 rue Pierre Mendès France 27 400 LOUVIERS 02 32 40 01 35 - paroisseperelaval@gmail.com_

Permanence téléphonique : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Permanence d'accueil : Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h (hors vacances scolaires)

Messes à Heudebouville les 15 avril et 24 juin à 18 h 30.





Une nouvelle application pour vous informer

Depuis quelques semaines, l'application Panneau Pocket (téléchargeable pour ordinateur, tablette et téléphone) est accessible pour la commune d'Heudebouville. Vous pouvez suivre aussi les infos des communes de votre choix en les ajoutant dans vos favoris.

Si vous avez un forfait téléphonique internet limité, le wifi de votre box vous permet de ne pas l'utiliser.



Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :







Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite!

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Commerces & Entreprises

Enfin, cliquez sur le 💛 pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. **Bonne utilisation!**

Actualités

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli!





CONTACTER LA MAIRIE

La communication, c'est aussi notre page Facebook et les infos sur le site communal : heudebouville.fr

Urbanisme

















Le tri des déchets, un geste à poursuivre!

Un grand bravo à toutes et à tous pour le tri des déchets. Cette année, grâce a l'effort de chacun, la collecte d'emballages a progressé de 50 % par rapport à l'année précédente.

Nous pouvons encore améliorer ces performances en évitant les ennemis du tri et en améliorant nos pratiques.

Pour rappel, les ennemis du tri sont les bonbonnes de gaz (type siphon alimentaire) ainsi que les piles et batterie à l'origine de départ de feu dans notre centre de tri. Sont aussi concernés les emballages emboîtés les uns aux autres qui empêchent les opérations de tri. Nous devons éviter également d'utiliser les sacs noirs, exclusivement destinés aux ordures ménagères. Privilégions les bacs jaunes (remplis totalement ou partiellement) tout en sachant que nous pouvons également déposer nos cartons pliés à côté du bac lors du ramassage.

Et enfin, vous constaterez dans les calendrier bientôt distribués, quelques modifications. Les lieux-dits « les vaugosses », « le moulin à vent », « l'Ormais » seront collectés :

- le 1er sur la tournée d'Ailly
- le 2ème en même temps que Fontaine Béllenger
- le 3ème lors de la collecte des Trois Lacs.



Pour venir en déchèterie, munissezvous de votre carte d'accès.

Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez faire votre demande directement sur le site :

www.agglo-seine-eure.fr, rubrique « mes démarches en ligne »



JE DONNE UNE SECONDE VIE A MES MEUBLES

 $Vous \ souhaitez \ vous \ d\'ebarrasser \ d'un \ lit, \ d'un \ matelas, \ de \ chaises, \ d'un \ salon \ de \ jardin, \ etc.$

Si le meuble est en bon état :

Il peut resservir, en le donnant à la Ressourcerie de Val-de-Reuil (09.86.48.63.60) ou à celle du Manoir (09.86.38.05.05).

Si le meuble est en mauvais état :

MOSILIER

WARRING TO THE PARTY OF THE PARTY

Il peut être apporté dans les déchèteries du territoire.

La benne « mobilier » est envoyée dans un centre de tri à Oissel pour séparer les matelas, les meubles en ferraille, qui partiront en recyclage, et les meubles en bois, les mousses de canapés et fauteuils, qui seront valorisés énergétiquement.

L'éco-participation :

C'est un montant que vous versez quand vous achetez un meuble. Il correspond au coût de la prise en charge du meuble usagé : collecte + tri + traitement. Il est reversé à écomobilier qui est l'éco-organisme agréé pour la filière de valorisation « meubles ».













Votre transport à la demande!



CE service permet aux voyageurs de se déplacer depuis et vers des secteurs non desservis par les lignes régulières du réseau Semo.

Le service FLEXI, effectué par des taxis, permet de voyager entre deux arrêts de bus à sélectionner en fonction de votre commune de résidence.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45, uniquement sur réservation.

Vous voulez utiliser ce service pour la première fois ? Vous devez obligatoirement vous inscrire dans une agence semo ou par téléphone au 02 32 40 44 44.

Si une desserte en ligne régulière existe pour le trajet demandé, notre chargée de clientèle vous proposera la meilleure solution pour votre déplacement.

Le service FLEXI ne fonctionne pas pour les scolaires entre 7 h 30 et 9 h, entre 12 h et 12 h 30 et entre 16 h et 18 h.

Où réserver?

- Par téléphone : 02 32 40 44 44 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le samedide 9 h à 12 h 30 ;
- Sur le site internet semo-mobilité via la plateforme de réservation en ligne (24 h sur 24) ;
- A l'agence semo de Louviers : 6 rue de la Laiterie Arrêt (rendez-vous bus (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30 ;
- A l'agence semo de Gaillon : 4 place Aristide Briand Arrêt : mairie Gaillon/Les Mésanges (du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30).

Réservez jusqu'à 4 semaines à l'avance, et au plus tard, la veille avant 16 h 30 pour le lendemain, et le samedi jusqu'à 11 h pour le lundi suivant.

Comment voyager;

- 1) Réservez soit par téléphone, via la plateforme de réservation en ligne ou dans une agence semo ;
- 2) Précisez le jour, l'horaire, la commune et l'arrêt de prise en charge et de destination ;
- 3 Rendez-vous à l'arrêt convenu, 5 minutes avant l'horaire de départ. En cas de retard, le taxi n'est pas tenu de vous attendre ;
- 4) Validez votre titre de transport.

Plan du réseau Semo :

à l'adresse web ci-dessous :

https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2019/10/AggloSeineEure_Plandureseau_SEMO.pdf







Fraternité



MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Se protéger

1ère cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

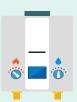
Les appareils sources d'émission de monoxyde de carbone



chemininée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.







Nouveau guichet numérique - Autorisation d'urbanisme (GNAU)

Depuis le 1er janvier 2022, tous les habitants de la commune peuvent déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanismes en ligne grâce au nouveau guichet numérique disponible 7/7j et 24/24h.

Ce guichet vous permet de :

- créer vos demandes d'urbanisme
- suivre vos dossiers en ligne
- traiter les demandes de façon dématérialisée
- faciliter le suivi des demandes

Le dépôt de votre dossier en quelques clics

Il suffira de vous connecter via le lien suivant : https://gnau.seine-eure.fr/gnau.

Pour utiliser ce guichet unique, vous devrez préalablement vous identifier : soit avec un identifiant créé pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit via votre identifiant France Connect (Numéro fiscal, Numéro Améli, La Poste, etc...).

Une fois connecté, vous choisirez le type de dossier que vous souhaitez créer :

- Certificat d'Urbanisme d'information (CUa) ou opérationnel (CUb) ;
- Permis de Construire pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC); Permis d'Aménager (PA); Permis de Démolir (PD);
- Déclaration Préalable de travaux : pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP) ; Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT) ;

Vous devrez ensuite remplir le formulaire Cerfa, et joindre impérativement les pièces demandées (plan de situation, plan masse, photographies, etc.). Les pièces pourront être jointes sous format PDF, JPEG, et PNG.

L'instruction de votre dossier

Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE). Le secrétariat de mairie sera informé du dépôt d'un dossier et délivrera sous dix jours maximum un numéro de dossier (type PC 27322 22 A 000_) communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE). La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

Quels avantages pour les usagers?

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en plusieurs d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques. Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil du GNAU. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Par ailleurs, si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via le GNAU sous format numérique.

De même, vous devrez transmettre via le GNAU, les Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Vous n'aurez ainsi plus l'obligation de vous déplacer en mairie ou de transmettre des éléments par courrier.



Attention : si votre demande est formulée sur internet, elle ne devra en aucun cas être également transmise en papier à votre mairie.

Bien entendu, si vous n'êtes pas équipé ou à l'aise avec Internet, ou si vous préférez échanger directement avec un interlocuteur au sujet de votre demande, vous pourrez toujours déposer vos demandes directement en mairie ou par courrier adressé à la commune.





Recensement de la population

Cette année, la commune de Heudebouville réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier et durera jusqu'au 18 février 2023.

Comment ça se passe?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent

recenseur.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Madame

Par qui serez-vous recensés?

Delphine DESCHAMPS au 02.32.40.17.50.

La commune de Heudebouville a recruté 2 agents recenseurs :



Nous vous remercions de leur réserver le meilleur des accueils.

Si vous possédez des animaux, merci d'être vigilant, afin d'éviter tout accident.



Monsieur Bruno DUMETS

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr





PIMMS MOBILE BUS FRANCE SERVICE





Vous avez besoin:

- d'être accompagné dans vos démarches administratives du quotidien (santé, retraite, accès aux droits, logement, courrier, mobilité, justice, emploi, état-civil, famille, énergie....);



- d'explication sur les courriers et services des partenaires de Pimms (EDF, Véolia...);
- de conseil dans les économies d'énergie ;
- d'être formé aux outils et aux usages du numérique
- d'appui et de guide dans les démarches en ligne



Deux médiateurs - Agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, dans le respect du cadre déontologique de la médiation sociale.

Faire avec vous – vous aider à être autonome dans vos démarches du quotidien





Tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis

Parking de la salle des fêtes - Ailly

De 8h45 à 12h15 et de 14h00 à 16h00

Calendrier de présence du Pimms Mobile Bus France Services, 1er semestre 2023 :

11 & 25 janvier, 8 février 8 & 22 mars

12 & 26 avril 10 & 24 mai 14 & 28 juin

Services gratuits – Pour tous les habitants de l'Agglomération Avec et sans rendez-vous

CONTACT

Pimms Médiation Seine-Eure Tél: 06 25 09 34 65

@:seine-eure@pimmsmediation.fr













Installée sur la commune depuis le 19 février 2009, L'Agence Postale Communale vous accueil pour vous offrir les prestations courantes permettant de garantir un service de proximité. Celle-ci propose des services postaux et des services financiers dits » de dépannage »

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 Levée du courrier à 15h30

Les services postaux :

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis).
- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes et emballages colissimo prêt à poster
- Dépôts d'objets et de lettres recommandés affranchis ou pré affranchis
- Retrait de lettres recommandées et de colis avec avis de passage (pensez à remplir la procuration à l'arrière de l'avis de passage et à donner votre carte d'identité lorsque vous ne pouvez pas venir vous-même)

Les services financiers:

- Retrait d'espèces sur compte courant, post épargne et livret d'épargne pour un montant de 500 euros par période de 7 jours.
- Versement d'espèces sur compte courant, post épargne et livret d'épargne pour un montant de 500 euros par période de 7 jours
- Pour les retraits et les versements, pensez à vous munir de votre chéquier ou de votre carte de retrait et d'une pièce d'identité.
- L'agence postale est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer de l'espèce si vous êtes munis d'une carte de crédit de la Banque Postale.

Certaines opérations ne se font pas dans cette agence (vous rendre au Bureau de Poste de Louviers)

Pour tout incident relatif à l'envoi, la réception, la distribution d'un courrier ou d'un colis, merci d'appeler le 3631.

Lorsque l'agence postale communale est fermée pendant les congés du personnel, les instances, lettres recommandées et colis sont à retirer au bureau de poste de Louviers

Horaires d'ouverture du bureau de poste de Louviers : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h le samedi de 9h00 à 12h





Recensement citoyen

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de cette journée, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Cela l'inscrit également d'office sur les listes électorales.

PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE WWW.defense.gouv.fr/jdc Www.defense.gouv.fr/jdc

Quand se faire recenser?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

Exemple : si votre 16^{ème} anniversaire est le 12 mai 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 mai 2022 et le 31 août 2022.

Comment se faire recenser?

Le recensement se fait auprès du secrétariat de mairie.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Livret de famille à jour.

Une fois votre recensement fait, la mairie vous remet votre attestation de recensement, elle devra être conservée précieusement (aucun duplicata ne pourra être fourni). En cas de perte ou de vol, vous devrez prendre contact avec le centre du service national de Rouen.



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30

Le mercredi de 9h à 12h



Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés du

Lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus

Bonnes vacances à tous !!!





Etat Cívil 2022

Ils sont nés

Cette année, il y a eu 10 naissances

4 garçons et 6 filles dont :

- Gabin DAVID, né le 20 janvier,
- Louise CAMUS, née le 26 juillet,
- Emy LESAGE, née le 18 octobre,
- Alysse DUMETS LEBRUN, née le 24 octobre,



Les autres parents n'ont pas souhaité une parution des noms et prénoms de leur enfant dans le bulletin municipal.

Ils se sont mariés



16 avril Johanna SOUTIF et Guillaume KREDER27 mai Clotilde BISEUIL et Evan LEBASTARD

25 juin Ilona SANTACROCE et Benjamin DUBOURDONNAY

16 juillet Marie BÉQUET et Matthieu NORRANT

2 décembre Angélique DIF et Samir BALI



Cette année, Monsieur le Maire a enregistré 2 PACS.

Ils nous ont quittés



7 janvier	Monsieur Jean-Claude LEBORGNE
3 février	Madame Laurence LE PELLETIER
6 février	Monsieur Marcel BRENNETOT
8 mars	Madame Mireille JUHEL
14 avril	Monsieur Thierry DUVAL
8 octobre	Madame Brigitte LEPELEY
15 octobre	Monsieur Gérard GRENIER
10 décembre	Madame Jeannine BOULLIER